

### Intervention parlementaire

*Mercredi 8 juin 2022, matin*

**Interpellation 2021.05.112**, Arnaud Schaller, PLR : « Cohabitation tourisme et agriculture : concilier deux destinées et anticiper les problèmes »

« Le Canton du Valais bénéficie d'une économie alpestre et touristique. Le secteur du tourisme se transforme pour tendre de plus en plus vers un tourisme quatre saisons. Le succès du tourisme valaisan est d'ailleurs à souligner. Afin que le développement de ce secteur économique puisse continuer, il convient de travailler sur les impacts collatéraux qu'il peut engendrer, notamment sur le secteur de l'agriculture de montagne. Selon les régions, des problématiques de cohabitation commencent à apparaître entre les acteurs touristiques et les milieux agricoles en lien avec l'activité sur les alpages. C'est le cas aujourd'hui et ce phénomène s'accroîtra dans les prochaines années en raison des mesures de protection des troupeaux qui vont se multiplier.

« Les éleveurs font un travail conséquent et difficile qu'il faut soutenir. Régulièrement, ils se heurtent déjà à des situations difficiles de cohabitation avec les usagers (randonnées, VTT, trails, e-bikes, etc). Une protection des troupeaux efficace est certes difficile à concilier avec des flux touristiques importants mais le Valais en tant qu'acteur touristique qui soutient ses exploitations alpestres doit trouver des solutions pour maintenir une cohabitation favorable aux deux secteurs.

« Conclusion : par ce postulat, il est demandé au Conseil d'Etat de proposer de nouvelles mesures concrètes en soutien aux milieux agricoles visant à faciliter la cohabitation entre le tourisme et l'agriculture de montagne, notamment en lien avec la protection des troupeaux, l'ouverture des chemins pédestres et la gestion des flux sur les alpages. »

### Réponse du Conseil d'Etat

« L'auteur du postulat demande au Conseil d'Etat de proposer de nouvelles mesures concrètes en soutien aux milieux agricoles visant à faciliter la cohabitation entre le tourisme et l'agriculture de montagne. Le Conseil d'Etat rejoint l'auteur du présent postulat quant à l'importance à la fois de l'agriculture de montagne et du tourisme pour notre canton. Entre ces deux activités économiques, les possibilités de synergie sont réelles. Par exemple, dans le cadre de la vente directe de produits agricoles aux touristes ou d'autres offres dans le domaine de l'agrotourisme. Les agriculteurs fournissent, en outre, de nombreuses prestations précieuses dans le domaine de l'entretien du paysage, dont le tourisme profite directement. Mais outre ces synergies, il existe aussi, comme le montre le postulat, des points de friction (par exemple en ce qui concerne les mesures de protection des troupeaux ou la planification de pistes cyclables) qu'il convient de minimiser. Le gouvernement valaisan n'est pas prêt à valoriser une activité économique plutôt qu'une autre, mais il est convaincu, tout comme l'auteur du postulat, qu'une cohabitation harmonieuse est possible et doit être encouragée.

« Le Conseil d'État souhaite toutefois encourager le dialogue entre les différents milieux économiques mentionnés et rechercher des solutions communes plutôt que d'adopter des réglementations rigides ou des mesures unilatérales. A cet effet, il propose la mise en place d'un groupe de travail composé de représentants des deux secteurs économiques et des deux services concernés (à savoir le Service de l'agriculture et le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation), afin d'identifier les principaux défis pour une cohabitation harmonieuse et définir les mesures les plus adéquates qu'il y aurait lieu de mettre en œuvre. Ce groupe de travail pourra s'inspirer de la boîte à outils mise en place dans le cadre du projet « Campagne de sensibilisation cohabitation vététiste/randonneur » en cours d'élaboration sous l'égide du Comité de pilotage vélo-VTT Valais/Wallis.

« Il est proposé l'acceptation du postulat dans le sens de la réponse. »

### **Argumentaire de la Chambre Valaisanne de Tourisme**

Le postulat doit être soutenu, dans le sens de la réponse du Conseil d'État. Cela dit, il est impératif que le groupe de travail désigné reçoive une mission claire ainsi surtout qu'un délai de dépôt pour son rapport final. A surveiller donc...

Par ailleurs, le groupe de travail à désigner doit comprendre, outre les Services de l'Etat, des représentants « du terrain », destinations, hôtellerie, gastronomie, remontées mécaniques, milieux de l'agriculture, afin que ses réflexions et propositions collent au plus près de la réalité des besoins des uns et des autres.

Vous trouverez de plus amples informations sur le Groupe  
Tourisme ici: [tourismevs.ch/groupetourisme](http://tourismevs.ch/groupetourisme)

## **IMPRESSUM**

André Roduit  
Député, président du Groupe Tourisme  
tél. 079 436 58 40  
tél. 027 322 47 47  
[cafestlaurent@gmail.com](mailto:cafestlaurent@gmail.com)